

historique autour de la partie nord du continent. Un des derniers ports où il fit escale au cours de ce voyage étonnant fut Halifax.

L'hon. M. Dinsdale: Nous avons entendu des choses intéressantes cet après-midi à propos des lieux historiques et des parcs nationaux. Il est encourageant de constater, au moment où nous approchons des fêtes du centenaire du Canada, qu'enfin les Canadiens, d'un océan à l'autre, se rendent compte plus que jamais que le Canada a une histoire illustre. Il n'y a pas longtemps, la conservation de nos lieux historiques aurait suscité très peu d'intérêt. Depuis deux heures, nous avons entendu à ce sujet des voix de presque toutes les régions du Canada. Des députés ont réclamé au nom de leurs circonscriptions respectives la conservation de lieux historiques situés dans leurs régions, lieux qui se rattachent à l'histoire et au développement du pays.

Je crois cependant devoir rappeler aux députés, en termes généraux, que la fonction de mon ministère, en ce qui regarde les lieux historiques, est de s'occuper des lieux qui présentent un certain intérêt national. A cette fin, une commission des lieux et monuments historiques a été constituée il y a quelques années. Elle se compose d'historiens qui représentent chaque province, et son rôle consiste à étudier les diverses propositions du point de vue de leur portée historique nationale et à adresser au ministre et au gouvernement des recommandations sur l'à-propos de reconnaître l'importance de ces emplacements et de les signaler à l'attention publique.

Il y en a d'autres au Canada qui s'intéressent à l'histoire. Je m'en rends compte par les lettres qui nous arrivent sans cesse des sociétés historiques locales. Partout dans le pays, nous avons des groupements locaux qui forment des comités en vue de marquer et de conserver les lieux historiques d'intérêt local. Je puis dire, je pense, que tous les gouvernements provinciaux s'intéressent maintenant aux lieux historiques qui présentent une valeur uniquement provinciale, et ils commencent à s'occuper de conserver ces lieux qui rappellent l'histoire locale.

Voilà toutes les observations d'ordre général que j'avais à faire sur la question des lieux historiques. Je passe maintenant aux recommandations précises qui viennent d'être formulées, mais peut-être devrais-je auparavant faire certaines observations générales à propos des parcs nationaux.

C'est un autre domaine où le gouvernement exerce de plus en plus son activité, depuis quelques années, d'un bout à l'autre du pays. En réalité, notre programme visant les parcs nationaux est, dans cette sphère, un des programmes du gouvernement qui remonte le

plus loin, soit aux années 1880. On a établi avec les années un système de parcs nationaux, mais on y est allé sans trop se presser jusqu'à la seconde Grande Guerre. Cependant, depuis la fin de la guerre, vu la multiplication des heures de loisir attribuable à la réduction des heures de travail, vu que les gens peuvent se déplacer plus facilement grâce à des réseaux routiers améliorés qui ont favorisé l'essor énorme de l'industrie touristique, la nécessité d'étendre notre système de parcs nationaux a été telle qu'il a été presque impossible d'y répondre. A titre d'exemple, on me permettra de citer le nombre des visiteurs dans deux de nos petits parcs. En 1950, le parc des Hautes-Terres du Cap-Breton avait attiré 107 campeurs. L'an dernier, leur nombre a monté à 24,400. C'est une augmentation presque astronomique. Au parc de l'Île du Prince-Édouard, on avait compté 183 campeurs en 1950. En 1960, presque 30,000. Ces augmentations formidables se sont produites en une seule décennie.

Il a été question cet après-midi de notre politique en matière de parcs nationaux. J'admets que cette politique a parfois fait l'objet de critiques à la Chambre. J'ai eu le plaisir d'avoir des entretiens cette semaine avec mon homologue américain, M. le secrétaire Udall. Nous avons parlé de l'aménagement des parcs nationaux. J'ai été frappé de constater que nos voisins du Sud ont à peu près les mêmes problèmes que nous.

L'honorable député de Calgary-Sud a mis le doigt sur nos problèmes quand il a parlé de l'antagonisme fondamental des idées qu'on se fait des parcs nationaux. A l'origine, les parcs nationaux ont été créés afin de préserver certaines régions vierges du Canada et de les protéger de l'envahissement des villes.

Avec le temps, l'augmentation du tourisme, la nécessité de repenser nos concepts en fonction des loisirs de plus en plus nombreux, la fréquentation croissante des parcs et d'autres forces dont j'ai parlé, tous ces éléments ont contribué à créer les fortes demandes actuelles d'aménagement de parcs de récréation. Dans le domaine de l'aménagement des parcs, nous sommes limités par la loi. Voilà pourquoi il n'est pas possible d'accéder aux demandes de plus en plus nombreuses d'installations récréatives à aménager en fonction de notre programme actuel de parcs nationaux. Nous devons, j'estime, repenser le problème; je dirai toutefois que les paliers inférieurs de gouvernement ont fait preuve d'initiative. Dans plusieurs cas, les municipalités ont pris des mesures pour répondre à la demande croissante de parcs récréatifs. Quelques gouvernements provinciaux ont mis sur pied un programme conçu exclusivement pour répondre à la demande de lieux récréatifs. Je n'ai pas souvent l'occasion de vanter